



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Comptes administratifs 2021 Budgets primitifs 2022

1. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux conseillers municipaux et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est disponible sur le site internet de la ville : mairietreignac.fr et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le **compte administratif (CA)** est un document qui permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du **budget primitif** ont été concrétisées : relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le **maire et le trésorier**, comptable de la commune, il y a deux types de comptes qui doivent parfaitement concorder :

- d'une part, le **compte du maire qui est l'ordonnateur (compte administratif)**
- et, d'autre part, **celui du comptable (compte de gestion)**. Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Selon l'article L 2121-31 du CGCT, le compte de gestion du comptable de la commune est en principe soumis aux élus à la même séance du conseil municipal que celle où est examiné le compte administratif.

Le CA de l'exercice N doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis à l'autorité préfectorale au plus tard quinze jours après. L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

Au cas où le compte administratif fait apparaître un déficit, celui-ci est reporté au budget primitif de l'exercice suivant (art. L 1612-9 du CGCT). Toutefois, lorsque ce déficit est égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement (s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants) et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la commune les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine (art. L 1612-14 du CGCT).

Le **budget primitif (BP)** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2021 et a reporté les résultats constatés sur les budgets primitifs 2022 qu'il a voté ce même jour.

Les comptes administratif 2021 ont fait apparaître que l'ensemble des prévisions des budgets 2021 n'ont pas été intégralement réalisées car notamment sur le budget principal, des factures sont arrivées trop tard (énergie, travaux d'entretien) et des agents ont été placés en congé maladie ou ont quitté la collectivité en cours d'année 2021. La rénovation thermique de la maison du stade, du bâtiment place de la république, ainsi que de la maison « 8 rue des bans » n'ont pas pu commencer en 2021 et la restructuration du snack de la plage qui a débuté après la saison estivale ne s'achèvera qu'au cours du 1^{er} semestre 2022. La cession d'un bâtiment communal sur la zone de la Verrière prévue en 2021, n'aboutira qu'en 2022.

Sur les budgets annexes, la réfection des réseaux AEP et assainissement en centre ville n'ont pas été réalisées car les études n'étaient pas terminées en 2021.

Accusé de réception en préfecture
019-211826902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

Les grandes orientations pour l'année 2022 sont :

- L'intégration des dépenses et des recettes du budget de la caisse des écoles dans le budget principal à partir du mois d'août 2022 (fin d'année scolaire 2021-2022). Le principal poste des dépenses est celui consacré au remboursement des frais de personnel du budget CDE vers le budget principal.
- Le transfert du stock (voirie, de candélabres et de la réserve incendie) du budget du lotissement de la zone d'activité Verrière vers le budget principal car tous les lots sont vendus. Cela entrainera la clôture du budget du lotissement de la Verrière.
- La poursuite d'investissements par l'achat de terrains et de matériel ainsi que des travaux de rénovation de plusieurs bâtiments et de plusieurs voies. Les investissements programmés sur les bâtiments et l'éclairage public visent d'une part à générer des économies d'énergie et ainsi diminuer les dépenses de fonctionnement à moyen terme, et d'autre part à maintenir les recettes par la location de la maison du stade, et du snack du lac.
- La vente du bâtiment sur la zone d'activité de la Veyrière et du village vacances devraient permettre de limiter le recours à l'emprunt pour financer une partie des investissements en complément des aides sollicitées auprès de l'Etat, du conseil départemental de la Corrèze, de la région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe et de toute structure pouvant accompagner dans ces projets.
- L'augmentation de 1% des taux d'imposition.
- La réfection des réseau AEP et assainissement dans le centre bourg et l'aménagement de la place du collège dans le cadre d'un PAB.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

a) Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	Evolution BP2022/CA2021
Charges à caractère général (En 2022 paiement de factures 2021 reçues trop tard, Intégration du Budget Caisse des écoles à partir du 01/08/2022)	604 950,00	30%	474 847,51	28%	78%	668 650,00	33%	193 802,49	141%
Charges de personnels et frais assimilés	862 400,00	43%	769 595,39	45%	89%	825 351,00	40%	55 755,61	107%
Autres charges de gestion courante	321 646,16	16%	321 335,70	19%	100%	336 226,12	16%	14 890,42	105%
Charges financières	30 545,04	2%	30 545,02	2%	100%	28 861,70	1%	- 1 683,32	94%
Charges exceptionnelles (En 2022 Intégration du budget Lotissement de la Verrière et versement au CEN Mesure compensatoire zone humide)	4 750,00	0,2%	4 420,45	0,3%	93%	81 863,00	4,0%	77 442,55	1852%
Dotations aux provisions	5 050,00	0,3%							
Atténuation de produits (FNGIR)	70 983,00	4%	70 983,00	4%	100%	70 983,00	3%	idem	idem
Dépenses imprévues	6 000,00	0,30%				1 000,00	0,049%	1 000,00	
Virement à la section d'investissement	95 337,70	5%				20 064,91	1%		
Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement Subv° EHPAD et CIS Vente de biens)	11 977,23	0,6%	36 977,23	2,2%	309%	11 977,23	0,6%	- 25 000,00	32%
TOTAL DES DEPENSES	2 013 639,13	100%	1 708 704,30	100%		2 044 976,96	100%	336 272,66	120%

- Charges à caractère général :

Achat de fourniture non stockées (eau, électricité factures de fin d'année 2021 seront payées en 2022, combustibles augmentation des tarifs, carburant, alimentation ALSH et Colis de fin d'année, cantine scolaire à partir de septembre 2022 fournitures diverses, travaux en régie)

Services extérieurs (locations dont en 2022 la location d'un nouveau panneau d'affichage, entretiens des biens communaux réalisés par des entreprises comme PROX pour la rénovation du logement de la cité administrative, maintenance des installations électriques, des chaudières, des portes électriques, des cloches, des extincteurs, du standard et des défibrillateurs, assurances notamment des véhicules en hausse du fait de l'achat d'un véhicule pour le service technique et d'un tracteur ...)

Autres services extérieurs (honoraires liés principalement aux enquêtes publiques et à la rédaction d'actes, frais d'insertion, fêtes et cérémonies dont les mondiaux descente de canoë-kayak, raid-trail, mad-jacques, petites cités de caractère, transport ALSH dont le séjour en juillet 2022 reporté à cause de la pandémie, frais d'affranchissement, frais de télécommunication, concours divers- cotisations, frais de nettoyage de locaux)

Impôts et taxes (taxes foncières, sur les véhicules, taxe de séjour...)

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

– **Charges de personnels et frais assimilés** : Remplacement de 2 agents en maladie, recrutement d'agents contractuels pour faire le ménage de l'école Camille Fleury en raison de la Covid19 et 1 contrat aidé pour renforcer l'équipe du secrétariat de la mairie

Agents titulaires (18,5ETP / 19 agents)

- 3 agents dans la filière administrative à temps complet affectés au secrétariat de la mairie dont 1 en CLM
- 2 agents de la filière animation à temps complet affectés à la garderie, cantine, ALSH
- 14 emplois dont 13 pourvus dans la filière technique dont 2 à temps non complet affectés au service technique (8 agents), à l'encadrement des élèves de maternelle pendant le temps scolaire et cantine (2 agents dont 1 agent en CLM), à la cantine pour confection des repas-service-nettoyage et entretien des locaux (3 agents)

Agents contractuels : 1 CAE au secrétariat + 1 agent d'entretien l'école + 2 agents d'animation pendant les vacances scolaires et activités périscolaires

– **Autres charges de gestion courante** :

Droits d'utilisation de logiciels

Indemnités des élus

Créances admises en non-valeur

Participation obligatoire au SDIS (Contribution au fonctionnement + Dotation de transfert + Surveillants de baignade)

Contributions aux organismes de regroupement (PNR, FDEE lors de travaux sur le réseau téléphonique)

Contributions au titre de la politique de l'habitat (mise en place d'aides communales à la réalisation de travaux au titre de la politique de l'habitat)

Participation à la caisse des écoles

Subventions aux associations

– **Charges financières** : Intérêts d'emprunts

– **Charges exceptionnelles** : Secours et dots, autres charges exceptionnelles (en 2022 Intégration du budget de la ZA de la Verrière au 6748 + paiement de la contribution zone humide du prêt départ)

– **Atténuation de produits** : FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, créé en 2011, lors de la suppression de taxe professionnelle)

– **Dépenses imprévues**

– **Opérations d'ordre de transferts entre sections** : Amortissement de subventions versées au SDIS pour travaux du CIS et à l'EHPAD pour jardin thérapeutique + Vente de biens

– **Virement à la section d'investissement (capacité d'autofinancement)** : L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau est inférieur en 2022 à celui de 2021 : 20 064,91 € (95 337,70€ en 2021)

b) Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT									
LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalisations	BUDGET 2022		BP2022/CA2021	BP2022/CA2021
Atténuations de charges (Remboursement IJ)	32 000,00	2%	46 892,91	2%	147%	40 000,00	2%	- 6 892,91	85%
Produits de services et ventes diverses (Redevances ALSH Concessions Remboursement defrais par budgets CDE et Eaux)	281 098,10	14%	271 495,05	13%	97%	313 048,07	15%	41 553,02	115%
Impôts et taxes	1 047 602,00	52%	1 065 864,72	53%	102%	1 078 080,00	53%	12 215,28	101%
Dotations et participations	476 126,44	24%	474 970,88	24%	100%	488 303,89	24%	13 333,01	103%
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles)	101 400,00	5%	99 875,43	5%	98%	93 970,00	5%	- 5 905,43	94%
Produits financiers	100,00	0,005%							
Produits exceptionnels (Dons, vente de biens, remboursement sinistres)	28 100,00	1%	53 514,35	3%	190%	16 575,00	1%	- 36 939,35	31%
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)	15 000,00	0,7%	3 866,47	0,2%	25,8%	15 000,00	0,7%	11 133,53	388%
Excédent de fonctionnement	37 712,59	2%							
TOTAL DES RECETTES	2 019 139,13	100%	2 016 479,81	100%		2 044 976,96	100%	28 497,15	

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

– **Atténuations de charges** : Remboursement sur rémunération du personnel en congé maladie

– **Produits de services et ventes diverses** :

Coupe de bois - Concessions dans les cimetières - Redevances d'occupation du domaine public communal (par Orange, Enedis, Antargaz), des services périscolaires, de la cantine à partir de la rentrée de septembre 2022 - Remboursement des frais de personnel par les budgets de l'eau et de la caisse des écoles
Remboursement de frais par d'autres redevables (locataires).

– **Impôts et taxes** :

Impôts directs locaux (TFNB et TFB) Augmentation de 1% des taux d'imposition - Attributions de compensation - Droits de place - TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation)

Impôts directs locaux 73111					
	Taxe	Base imposition	Taux	Produit	Variation €
2022	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale... taux 2019 figé 13,45%			136 490,00	
	TFB (communal 16,60% + départemental 21,35%)	2 162 000,00	38,33%	828 694,60	
	TFNB	48 200,00	40,14%	19 347,48	
	Coefficient correcteur (à déduire)			284 894,00	
			699 638,08	23 622,79	
2021	TH s/résidences secondaires, locaux meublés non affectés à la résidence principale... taux 2019 figé 13,45%			132 002,00	
	TFB (communal 16,60% + départemental 21,35%)	2 115 816,00	37,95%	802 457,00	
	TFNB	46 581,00	39,74%	18 511,29	
	Coefficient correcteur (à déduire)			276 955,00	
			676 015,29	- 43 403,68	
2020	TH non voté	2 363 295,00	13,45%	317 863,18	
	TFB	2 305 984,00	16,60%	382 793,34	
	TFNB	47 213,00	39,74%	18 762,45	
			719 418,97	651,00	
2019	TH	2 399 430,00	13,45%	322 723,34	
	TFB	2 270 477,00	16,60%	377 466,18	
	TFNB	46 750,00	39,74%	18 578,45	
			718 767,97	10 190,48	
2018	TH	2 336 846,00	13,45%	314 305,79	
	TFB	2 264 643,00	16,60%	376 138,74	
	TFNB	45 629,00	39,74%	18 132,96	
			708 577,49	13 129,72	
2017 hausse taux	TH	2 282 529,00	13,45%	307 000,15	
	TFB	2 231 506,00	16,60%	370 538,00	
	TFNB	45 067,00	39,74%	17 909,63	
	TP				
			695 447,77	35 138,51	

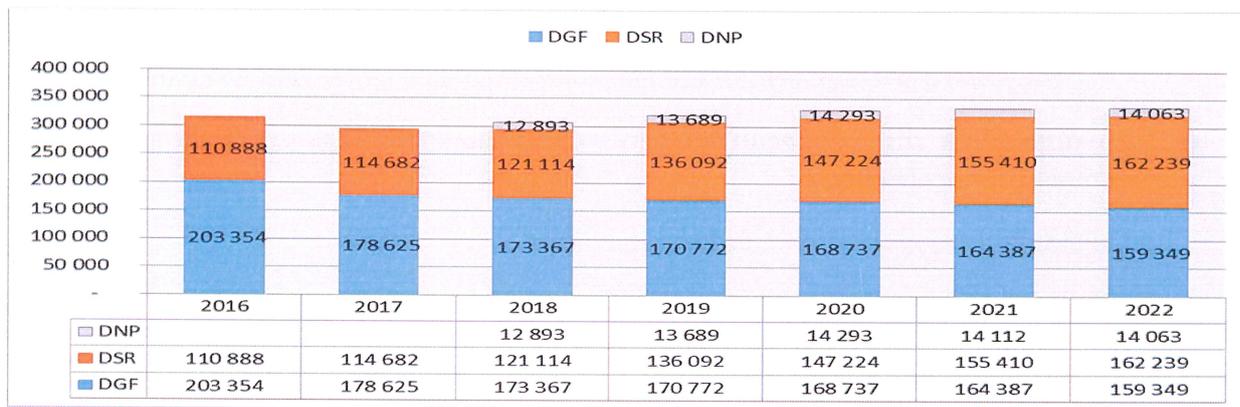
Les taux des taxes communales sur le foncier (TFB et TFNB) sont augmentés de 1% en 2022. Les bases d'imposition prévisionnelles sont en augmentation 2 162 000 en 2022 (2 115 816 en 2021).

– **Dotations et participations** :

DGF – DSR - Dotation de péréquation – FCTVA - Compensation de l'Etat au titre des exonérations – Dotations pour les titres sécurisés

	DGF		DSR		DNP		TOTAL	VARIATION € (N-1) - N
	€	VARIATION € (N-1) - N	€	VARIATION € (N-1) - N	€	VARIATION € (N-1) - N	€	
2016	203 354		110 888				314 242	
2017	178 625	- 24 729	114 682	3 794			293 307	- 20 935
2018	173 367	- 5 258	121 114	6 432	12 893		307 374	14 067
2019	170 772	- 2 595	136 092	14 978	13 689	796	320 553	13 179
2020	168 737	- 2 035	147 224	11 132	14 293	604	330 254	9 701
2021	164 387	- 4 350	155 410	8 186	14 112	- 181	333 909	3 655
2022	159 349	- 5 038	162 239	6 829	14 063	- 49	335 651	- 1 742

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022



Compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes TFB TFNB au 74834			
	Taxe	Montant	Variation €
2022	TFB	99 425,00	
	TFNB	2 446,00	
		101 871,00	3 204,00
2021	TFB	96 221,00	
	TFNB	2 446,00	
		98 667,00	67 421,00
2020	TH non voté	28 125,00	
	TFB	668,00	
	TFNB	2 453,00	
		31 246,00	- 1 669,00
2019	TH	29 809,00	
	TFB	644,00	
	TFNB	2 462,00	
		32 915,00	2 926,00
2018	TH	26 987,00	
	TFB	605,00	
	TFNB	2 397,00	
		29 989,00	- 806,00
2017 hausse taux	TH	26 653,00	
	TFB	694,00	
	TFNB	2 805,00	
	TP	643,00	

- **Autres produits de gestion courante** : Loyers (en 2022, prévisions en baisse car 1 appartement non loué depuis janvier 2022, location du snack débutera en cours d'année, absence de loyer des gîtes du village vacances)
- **Produits exceptionnels** :
Libéralités reçues (Dons) - Autres produits exceptionnels (remboursements de sinistres par l'assurance)
- **Opérations d'ordre de transferts entre sections** (Travaux en régie)
- **Excédent de fonctionnement** : L'excédent de fonctionnement de 339 488.10€ couvrira partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

3. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

a) Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

- Acquisitions de terrains, matériel, de biens immobiliers,
- Etudes et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - *Achat de terrains à la suite de régularisation*
 - *Plantation arbres et arbustes*
 - *Dégagement de plantations sur terrain communal*
 - *Poursuite de la restructuration du cimetière*
 - *Pose de clôtures (sur mur, autour maison du stade)*
 - *Achat d'une épareuse, de matériel (tables, chaises, tentes, barrières, illuminations de Noël, panneau fleurissement, drapeaux et supports...)*
 - *Rechampissage stèle commémorative*
 - *Création d'un nouveau site internet et installation d'une baie de brassage au secrétariat*
 - *Installation d'horloges sur l'éclairage public en vue de programmer des extinctions une partie de la nuit – extension de l'éclairage public sur le parking de la plage des Bariousses – Remplacement de coffrets électriques extérieurs*
 - *Themolaquage de 2 portails du cimetière des Eglises, rénovation des peintures des balcons de logements à la cité administrative, remplacement des fenêtres de la bascule*
 - *Rénovation de plusieurs bâtiments communaux en vue de faire des économies d'énergie sur le bâtiment place de la République, de louer la maison du stade André Barrière et de valoriser la base de loisirs des Bariousses en restructurant le snack*
 - *Création d'un cours de tennis couvert*
 - *Création d'une micro crèche*
 - *Restauration de tableaux de la chapelle des pénitents pour mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine*
 - *Travaux de voirie : Allée des fauvettes - Avenue de la forêt – Allée des pinsons, place de la balle et du lieutenant Cramouzaud.*
 - *PAB place du collège – Place de la balle*
 - *Intégration des frais d'études suivies de travaux*
 - *Intégration de la voirie du lotissement de la Verrière*
- Remboursement du capital des emprunts
- Opérations d'ordre (travaux en régie – Intégration de frais d'études suivies de travaux)

b) Les recettes d'investissement détaillées en opérations, sont :

- Recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) – Vente du bâtiment sur la zone de la Verrière et du village vacances – Créance sur Lotissement de la Verrière (Intégration du budget de la ZA de la Verrière)
- Les subventions d'investissements en lien avec les projets de l'Etat (DETR et DSIL), du Conseil départemental de la Corrèze (notamment contrats 2020-2021 et 2021-2023), de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe, du PETR.
- Emprunts
- FCTVA

INVESTISSEMENT								
LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021
Virement de la section de fonctionnement	95 337,70	5%				20 064,91	1%	20 064,91
Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 223,75	3%	11 977,23	2%	24%	119 773,05	6%	107 795,82
Excédent de fonctionnement	214 646,99	11%	214 646,99	37%	100%	339 488,10	16%	
Dotations, fonds divers et réserves	118 214,80	6%	118 574,44	20%	100%	94 104,42	4%	- 24 470,02
Emprunts et dettes assimilées	651 033,57	34%	450,00	0%	0%	362 300,40	17%	361 850,40
Créance sur lot de la venière						172 807,20	8%	172 807,20
Opérations non affectées	525,00	0,0%	525,00	0,1%	100,0%			
Opérations patrimoniales			8 699,69	1,5%				
Cession de biens	85 000,00	4,4%	25 000,00	4,3%	29,4%	413 766,00	19,2%	388 766,00
TERRAINS	8 478,00	0,4%	3 762,50	0,6%	44,4%	2 800,00	0,1%	- 962,50
MATERIEL	2 000,00	0,1%	4 911,00	0,8%	245,6%	9 412,00	0,4%	4 501,00
BATIMENTS	203 572,96	11%	14 315,74	2%	7%	131 761,38	6%	117 445,64
MICRO CRECHE						96 000,00	4%	96 000,00
AMENAGEMENTS DE LOISIRS	380 778,00	20%	87 970,00	15%	23%	310 435,36	14%	222 465,36
VOIRIE	114 418,00	6%	86 031,46	15%	75%	84 661,00	4%	- 1 370,46
Réaménagement Equipement Pré départ	4 700,00	0%	4 699,24	1%	100%			- 4 699,24
TOTAL DES RECETTES	1 928 928,77	100%	581 563,29	100%		2 157 373,82	100%	1 575 810,53

c) L'affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020		31 712,59	Résultat CA 2020	251 132,23	
CA 2021	1 708 704,30	2 016 479,81	CA 2021	641 576,00	581 563,29
Totaux	1 708 704,30	2 048 192,40	Totaux	892 708,23	581 563,29
Résultat total 2021		339 488,10	Résultat total 2021	311 144,94	

Besoin de financement 001	311 144,94		Excédent de financement 001	
Restes à réaliser (RAR)	646 107,41	342 786,38		
Besoin de financement des RAR	303 321,03		Excédent de financement des RAR	
Besoin total de financement	614 465,97		Excédent total de financement	

2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de

339 488,10	au compte 1068 Investissement
0,00	au compte 002 Fonctionnement

d) Les autres budgets

➤ Budgets annexes

- Service de l'eau – Gestion en régie
Section de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Charges à caractère général (Fournitures de petit équipement - Entretien réparation réseaux - Analyses d'eau - Frais de télécommunication - Remboursement de frais au budget principal)	113 585,18	19%	90 639,59	26%	80%	130 495,00	22%	39 855,41	144%
Atténuation de produit (reversement à Agence Adour Garonne)	53 000,00	9%	35 119,00	10%	66%	40 000,00	7%	4 881,00	114%
Autres charges de gestion courante (reversement au budget assainissement de la part assainissement)	200 100,00	34%	166 993,08	49%	83%	209 000,00	35%	42 006,92	125%
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	614,27	0%	536,71	0%	87%	471,90	0%	- 64,81	88%
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	6 500,00	1,1%	1 294,49	0,4%	20%	5 200,00	0,9%	4,02	402%
Dotations aux amortissements et provisions (Amortissement de nouveaux investissements)	57 566,40	9,7%	47 566,40	13,9%	83%	67 689,00	11,2%	1,42	142%
Dépenses imprévues	3 000,00	0,51%			0%	3 000,00	0,497%	3 000,00	
Virement à la section d'investissement	158 566,56	27%				147 324,33	24%		
TOTAL DES DEPENSES	592 932,41	100%	342 149,27	100%		603 180,23	100%	261 030,96	176%

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Produits de services et ventes (vente d'eau)	399 229,00	67%	336 389,36	97%	84%	396 665,18	66%	60 275,82	118%
Autres produits de gestion courante (FCTVA)	500,00	0%			0%	2 345,81	0%	2 345,81	
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	12 145,00	2%	10 646,77	3%	88%	17 112,00	3%	6 465,23	161%
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)	5 000,00	0,8%	1 111,97	0,3%	22,2%	5 000,00	0,8%	3 888,03	450%
Excédent de fonctionnement reporté	176 058,41	30%				182 057,24	30%		
TOTAL DES RECETTES	592 932,41	100%	348 148,10	100%		605 180,23	100%	255 032,13	173%

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

Section d'investissement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement Travaux en régie)	15 645,00	3,5%	11 756,97	6,5%	75,1%	25 502,00	14,5%		13 745,03
Emprunts (remboursement capital)	5 400,00	1,2%	5 400,00	3,0%	100,0%	5 400,00	3,1%		-
MATERIEL (Achat d'un tracteur en 2021 - Logiciel eau en 2022)	32 500,00	7,4%	55 888,99	31,1%	172,0%	2 994,00	1,7%	-	52 894,99
PERIMETRE SOURCES	400,00	0,1%	25,00	0,0%	6,3%	400,00	0,2%		375,00
GROSSES REPARATIONS	30 000,00	6,8%							
CONDUITE CHARTAGNAT LES PRATS	147 682,00	33,5%	101 600,70	56,6%	68,8%				Achevé
CENTRE BOURG	209 357,94	47,5%	4 890,00	2,7%	2,3%	141 885,60	80,5%		136 995,60
TOTAL DES DEPENSES	440 984,94	100%	179 561,66	100%		176 181,60	100%	-	3 380,06

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	47 566,40	10,8%	47 566,40	59,2%	100,0%	62 579,00	18,8%		15 012,60
CONDUITE CHARTAGNAT LES PRATS (Aides Cdal et AAG)	35 737,00	8,1%	32 794,79	40,8%	91,8%				Achevé
CENTRE BOURG (Aide Agence de l'eau Adour Garonne)						22 770,00	6,8%		22 770,00
Virement de la section de fonctionnement	158 566,56	80%				147 324,33	147%		
Excédent d'investissement reporté	199 114,98	45,2%				99 914,51	30,0%		
TOTAL DES RECETTES	440 984,94	144%	80 361,19	100%		332 587,84	203%		252 226,65

Affectation du résultat

Fonctionnement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020		176 058,41
CA 2021	342 149,27	348 148,10
Totaux	342 149,27	524 206,51
Résultat total 2021		182 057,24

Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020		199 114,98
CA 2021	179 561,66	80 361,19
Totaux	179 561,66	279 476,17
Résultat total 2021		99 914,51

Besoin de financement 001 99 914,51 Excédent de financement 001

Restes à réaliser (RAR) 19 313,00

Besoin de financement des RAR 19 313,00 Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement 80 601,51 Excédent total de financement

2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de

99 914,51 au compte 1068 Investissement
182 057,24 au compte 002 Fonctionnement

• Service assainissement – DSP concession à SUEZ (HT à partir du 01/01/2022)

Section de fonctionnement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Charges à caractère général (SATESE - curage réseau et passage caméra) et en 2021 Bureau d'étude pour nouvelle DSP	17 459,20	7%	17 459,20	9%	100%	6 725,00	3%	-	10 734,20
Autres charges de gestion courante (reversement à SUEZ des factures encaissées)	139 745,26	55%	126 694,69	69%	91%	110 000,00	47%	-	16 694,69
Charges financières (Intérêts d'emprunts et ICNE)	3 114,15	1%	3 114,15	2%	100%	2 422,70	1%	-	691,45
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	500,00	0,2%				350,00	0,1%		
Dotations aux amortissements et provisions (Amortissement de nouveaux investissements)	37 457,00	14,8%	37 457,00	20,3%	100%	44 283,04	18,9%		6 826,04
Virement à la section d'investissement	54 863,58	22%				70 219,51	30%		
TOTAL DES DEPENSES	253 139,19	100%	184 725,04	100%		234 000,25	100%		49 275,21

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Produits de services et ventes (reversement de la part assainissement du budget eau)	195 000,00	77%	166 639,10	89%	85%	167 916,00	72%		1 276,90
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	21 249,00	8%	21 049,00	11%	99%	26 231,00	11%		5 182,00
Excédent de fonctionnement reporté	36 890,19	15%				39 853,25	17%		
TOTAL DES RECETTES	253 139,19	100%	187 688,10	100%		234 000,25	100%		46 312,15

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

Section d'investissement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Subv° d'investissement)	21 049,00	11,0%	21 049,00	20,6%	100,0%	26 071,00	3,1%	5 022,00	
Emprunts (remboursement capital)	22 269,96	11,6%	21 468,32	21,1%	96,4%	20 666,68	2,4%	- 801,64	
SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	50 500,00	26,3%	38 438,76	37,7%	76,1%	Achévé			
GROSSES REPARATIONS	20 000,00	10,4%							
CENTRE BOURG	67 460,33	35,2%	20 982,00	20,6%	31,1%	803 613,70	94,5%	782 631,70	
Besoin de financement	10 527,50	5%							
TOTAL DES DEPENSES	191 806,79	95%	101 938,08	100%		850 351,38	100%	748 413,30	

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements, Intégration frais d'études)	37 457,00	19,5%	37 457,00	28,7%	100,0%	44 283,04	5,2%	6 826,04	
SCHEMA D'ASSAINISSEMENT (aides CD et AAG)	92 854,20	48,4%	86 519,75	66,2%	93,2%	Achévé			
CENTRE BOURG (Aide Agence Adour Garonne)						713 818,00	83,9%	713 818,00	
Virement de la section de fonctionnement	54 863,58	827%				70 219,51	1806%		
FCTVA	6 632,21	3,5%	6 632,21	5,1%	100,0%	3 887,45		- 2 744,76	
Excédent d'investissement reporté						18 143,38	2,1%		
TOTAL DES RECETTES	191 806,99	899%	130 608,96	100%		850 351,38	1898%	719 742,42	

Affectation du résultat

Fonctionnement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020		36 890,19
CA 2021	184 725,04	187 688,10
Totaux	184 725,04	224 578,29
Résultat total 2021		39 853,25

Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020	10 527,50	
CA 2021	101 938,08	130 608,96
Totaux	112 465,58	130 608,96
Résultat total 2021		18 143,38

Besoin de financement 001 **18 143,38** Excédent de financement 001

Restes à réaliser (RAR) 69 241,00 713 818,00
 Besoin de financement des RAR 644 577,00 Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement 662 720,38 Excédent total de financement

2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de

39 853,25 au compte 1068 Investissement
 au compte 002 Fonctionnement

• ZA de la Verrière

Le stock restant (Voirie, Eclairage public, Réserve incendie) sera réintégré au budget principal de la commune : 50 298,20€ pour clôturer le budget de la ZA de la Verrière dont tous les lots ont été vendus.

➤ Budget de la Caisse des écoles - Voté par le comité de la caisse des écoles

Les dépenses et recettes porteront sur la fin de l'année scolaire 2021-2022 soit du 01/01/2022 au 31/07/2022. A compter du 01/08/2022, les dépenses et recettes relative aux activités scolaires et de cantine seront enregistrées sur le budget principal qui gère déjà le personnel, l'entretien du bâtiment et les remboursement d'emprunt du regroupement scolaire

Section de fonctionnent

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Charges à caractère général (Eau, Electricité, Gaz – Repas payés au collège – Fourniture d'entretien – Fournitures scolaires – Location mobilières – Maintenance – Transports - Frais télécommunication – Remboursement des frais de personnel au budget principal)	288 913,92	99%	261 771,40	100%	91%	286 085,77	98%	24 314,37 109%	
Autres charges de gestion courante (Admission non valeur)	1 000,00	0%	142,36	0%	14%	1 000,00	0%	857,64 702%	
Charges exceptionnelles (Annulation de titres)	800,00	0,3%				1 000,00	0,3%	1 000,00	
Provisions pour risque et charge	1 500,00	0,5%				1 500,00	0,5%	1 500,00	
Dépenses imprévues	500,00	0,2%				500,00	0,2%	500,00	
Virement à la section d'investissement	397,42	0%				748,69	0%		
TOTAL DES DEPENSES	293 111,34	100%	261 913,76	100%	89%	290 834,46	100%	28 920,70 111%	

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalizations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021	
Produits de services et ventes (vente repas cantine)	27 000,00	9%	34 352,50	13%	127%	20 000,00	7%	- 14 352,50 58%	
Dotations et participations (Participations communales)	226 835,52	77%	226 835,52	84%	100%	228 818,60	79%	1 983,08 101%	
Produits divers de gestion courante	500,00	0%				250,00	0%		
Produits exceptionnels (subv° d'investissement)	7 100,00	2%	8 815,78	3%	124%	20 000,00	7%	14 352,50 23%	
Excédent de fonctionnement reporté	31 675,82	11%				290 834,46	100%	20 834,46 108%	
TOTAL DES RECETTES	293 111,34	100%	270 003,80	100%		290 834,46	100%	20 834,46 108%	

Accusé de réception en préfecture
 019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2022
 Date de réception préfecture : 16/05/2022

Section d'investissement

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalisations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021
Opérations d'équipement	397,42	85,1%				1 296,00	100,0%	1 296,00
Déficit d'Investissement reporté	69,46	15%						
TOTAL DES DEPENSES	466,88	100%	0,00	0%		1 296,00	100%	1 296,00

LIBELLE	BUDGET 2021		CA 2021		Réalisations	BUDGET 2022		Evolution BP2022/CA2021
Opérations d'équipement (subventions)	397,42	85,1%				540,00		540,00
Opérations financières (FCTVA)						7,31		7,31
Virement de la section de fonctionnement						748,69		
Excédent de fonctionnement	69,46	15%						
TOTAL DES RECETTES	466,88	100%	0,00	0%		1 296,00		1 296,00

Affectation du résultat

Fonctionnement			Investissement		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat CA 2020		31 675,82	Résultat CA 2020	69,46	
CA 2021	261 913,76	270 003,80	CA 2021		69,46
Totaux	261 913,76	301 679,62	Totaux	69,46	69,46
Résultat total 2021		39 765,86	Résultat total 2021	0,00	

Besoin de financement 001 Excédent de financement 001

Restes à réaliser (RAR)
 Besoin de financement des RAR Excédent de financement des RAR

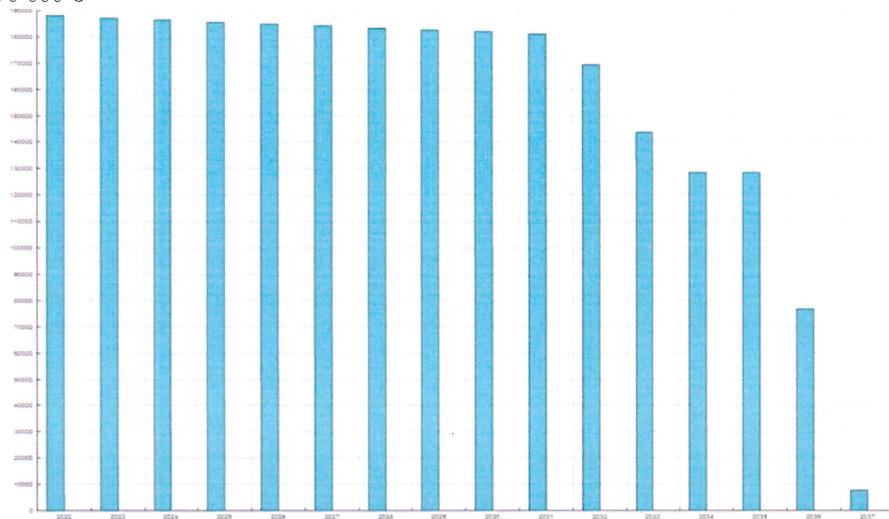
Besoin total de financement Excédent total de financement

2° considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter au budget 2022 la somme de

 au compte 1068 Investissement
 au compte 002 Fonctionnement

e) Etat de la dette

190 000 €



Année 2037 Budget Principal

Budget Eau :			17 301,60					
	2022	2023	2024					
Renégociation embouteillage	5 950,80	5 767,20	5 583,60					
Dettes annuelles (Total des échéances)	5 950,80	5 767,20	5 583,60					
Budget assainissement :						161 492,95		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Vieux pont								
les Bariousses	11 020,00	10 680,00	10 340,00					
Diagnostic assainissement	12 255,88	12 109,75	11 963,61	11 817,48	11 671,35	11 525,21	11 379,08	11 232,95
Dettes annuelles (Total des échéances)	23 275,88	22 789,75	22 303,61	11 817,48	11 671,35	11 525,21	11 379,08	11 232,95
	2030	2031	2032	2033				
Diagnostic assainissement	11 086,81	10 940,68	10 794,55	2 675,60				
Dettes annuelles (Total des échéances)	11 086,81	10 940,68	10 794,55	2 675,60				
Budget principal :					2 499 077,51			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Regroupement scolaire	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00
Regroupement scolaire	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48
Salle des fêtes	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Divers Travaux 2017	12 320,00	12 188,00	12 056,00	11 924,00	11 792,00	11 660,00	11 528,00	11 396,00
Travaux divers 2018	22 979,76	22 705,76	22 431,76	22 157,76	21 883,76	21 609,76	21 335,76	21 061,76
Divers investissements 2019	22 113,76	21 923,76	21 733,76	21 543,76	21 353,76	21 163,76	20 973,76	20 783,76
Divers investissements 2020	28 919,35	28 754,01	28 588,68	28 423,35	28 258,01	28 092,68	27 927,35	27 762,01
Dettes annuelles (Total des échéances)	187 903,35	187 142,01	186 380,68	185 619,35	184 858,01	184 096,68	183 335,35	182 574,01
	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Regroupement scolaire	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	49 794,00	24 896,09	
Regroupement scolaire	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	31 776,48	7771,42
Salle des fêtes	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Divers Travaux 2017	11 264,00	11 132,00						
Travaux divers 2018	20 787,76	20 513,76	20 239,76	5 017,13				
Divers investissements 2019	20 593,76	20 403,76	20 213,76	10 035,63				
Divers investissements 2020	27 596,68	27 431,35	27 266,01	27 100,68	26 935,35	26 769,81		
Dettes annuelles (Total des échéances)	181 812,68	181 051,35	169 290,01	143 723,92	128 505,83	128 340,29	76 672,57	7 771,42

f) Ratios - Etats de valorisation des données 2021

Année : 2021

Département : 019 - CORREZE

Population : 1404 h

Commune : TREIGNAC (21192690200019)

Groupement d'appartenance : CC VEZERE MONEDIERES-MILLESOURCES

Poste comptable : 019018 TRES. TREIGNAC

Type de Budget : BP seul

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISOIRE

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 79 soit 96% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 1207 soit 83% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 8542 soit 83% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT 					
Total des produits de fonctionnement = A	1 898 604	1 352	869	813	807
Produits de fonctionnement CAF	1 873 604	1 334	848	792	783
dont : Impôts locaux	605 370	431	292	314	318
Fiscalité reversée par les GFP	353 360	252	129	85	81
Autres impôts et taxes	36 152	26	36	43	48
Dotations globales de fonctionnement	333 909	238	205	169	147
Autres dotations et participations	141 062	100	53	63	72
dont : FCTVA	5 970	4	3	2	3
Produits des services et du domaine	271 495	193	77	60	60
Total des charges de fonctionnement = B	1 590 828	1 133	704	665	654
Charges de fonctionnement CAF	1 553 851	1 107	677	636	619
dont : Charges de personnel (montant net)	722 702	515	338	300	279
Achat et charges externes (montants nets)	450 729	321	218	202	201
Charges financières	30 545	22	15	12	14
Subventions versées	196 046	140	30	21	22
Contingents	54 581	39	16	42	44
Résultat comptable = A - B = R	307 776	219	165	148	154
Capacité d'autofinancement brute = CAF	319 753	228	172	156	164
 INVESTISSEMENT 					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	581 563	414	417	366	398
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	214 647	153	152	124	126
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	450	0	61	58	64
Autres dettes à moyen / long terme	1 360	1	1	4	2
Subventions reçues	202 215	144	118	82	92
FCTVA	117 215	83	45	37	40
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	4	13	15
dont : Taxe d'aménagement	0	0	4	13	15
Amortissements	11 977	9	7	9	12
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	641 576	457	395	366	397
dont : Dépenses d'équipement	453 293	323	300	276	298
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	157 971	113	76	68	72
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	4	3	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	60 013	43	-21	0	1
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-0	-1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	60 013	43	-22	-0	1
Résultat d'ensemble	247 763	176	187	148	152
 DETTE 					
Encours total de la dette au 31 décembre	2 282 602	1 626	598	520	576
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 279 160	1 623	584	503	561
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	2 279 160	1 623	584	503	561
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	188 516	134	91	80	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	33 138	24	332	479	512

 Accusé de réception en préfecture
 019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
 Date de télétransmission : 16/05/2022
 Date de réception préfecture : 16/05/2022

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	326 204	232	185	164	173
Résultat comptable = A - B = R	307 776	219	165	148	154
Produits de fonctionnement CAF	1 873 604	1 334	848	792	783
Charges de fonctionnement CAF	1 553 851	1 107	677	636	619
Capacité d'autofinancement brute = CAF	319 753	228	172	156	164
Produits de cessions d'immobilisations	25 000	18	14	14	17
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	161 781	115	95	88	92
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	161 781	115	95	88	93

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	32,31 %	34,48 %	39,68 %	40,64 %
Dotations et participations reçues	25,35 %	30,40 %	29,24 %	27,97 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	17,82 %	24,21 %	21,33 %	18,78 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	29,01 %	32,24 %	31,79 %	32,40 %
Charges de personnel (montant net)	46,51 %	49,94 %	47,13 %	45,09 %
Charges financières	1,97 %	2,23 %	1,95 %	2,30 %
Contingents	3,51 %	2,39 %	6,66 %	7,05 %
Subventions versées	12,62 %	4,50 %	3,28 %	3,59 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	35,69 %	31,78 %	31,90 %	30,78 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,10 %	20,46 %	21,07 %	21,39 %
Subventions reçues	44,61 %	39,41 %	29,66 %	30,93 %
FCTVA	25,86 %	15,11 %	13,46 %	13,30 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	7,13	3,40	3,22	3,42
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	7,13	3,40	3,22	3,42
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,58	0,49	0,49	0,50

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Fait à TREIGNAC, le 12 avril 2022

Le Maire,

Gérard COIGNAC



Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022

Accusé de réception en préfecture
019-211926902-20220412-NoteCA21BP22-DE
Date de télétransmission : 16/05/2022
Date de réception préfecture : 16/05/2022